

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Re-View

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Produits de nettoyage abrasifs

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bilt Hamber Laboratories
18 Hoffmanns Way
Chelmsford
CM1 1GU Royaume Uni
Téléphone : 012777 658899 (Office hours only)

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un médecin/un CENTRE ANTIPOISON.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le récipient/le contenu dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation internationale/locale/nationale/régionale.

Phrases EUH : Aucun

- Agents de surface anioniques : 5% ou plus, mais moins de 15%

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.

- Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

matière vPvB.

- Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément à la Directive N° 67/548/CEE ou au règlement (CE) N° 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Naphtha (petroleum) , hydro-treated heavy	n°CAS : 64742-48-9 Numéro d'identification UE : N°CE :	30 - < 50	Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	n°CAS : 85586-07-8 N°CE : 287-809-4	1 - < 10	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Eye Dam. 1 - H318 : 20<=100 Eye Irrit. 2 - H319 : 10<=20

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

- Bien se laver les mains après manipulation.

Fiche de données de sécurité Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Ne pas laisser la victime sans surveillance. - Rincer la bouche abondamment à l'eau. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Vertiges - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.... - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Poudre d'extinction - Mousse
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Produits de combustion dangereux
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Eloigner toute source d'ignition. - Utiliser une protection respiratoire adéquate - Utiliser un équipement de protection personnel.
<u>Pour les secouristes</u>	- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. - Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Maniement sûr: voir rubrique 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. - Éviter de:Contact avec les yeux
<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. - ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter les instructions d'utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	émulsion
Couleur	blanc cassé	Odeur	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		7	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		49 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	30 % < V < 50 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Acides
- Agent oxydant, fort
- Agent réducteur, fort
- acide fort
- alcali fort

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Monoxyde de carbone
- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- La décomposition thermique peut entraîner l'échappement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	- Danger par aspiration - Catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

12.4 - Mobilité dans le sol

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le mélange ne contient pas de constituants classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément au Règlement CE 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT/vPvB, ni figurant dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

- Le mélange ne contient pas de substances classés comme nocifs ou dangereux pour l'environnement conformément à la Directive N° 67/548/CEE ou au règlement (CE) N° 1272/2008, ni auxquelles une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire est attribuée, ni classées comme substance PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne vis-à-vis des organismes non cibles.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
---	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1993
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1993

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphtha (petroleum) , hydro-treated heavy)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphtha (petroleum) , hydro-treated heavy)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphtha (petroleum) , hydro-treated heavy)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphtha (petroleum) , hydro-treated heavy)
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Naphtha (petroleum) , hydro-treated heavy)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 3
ADR Code de classification: : F1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III
Groupe d'emballage (RID) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	F1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	274+601
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Code-citerne ADR</u>	:	LGBF
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	FL
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D/E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	30

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:
<u>Quantités exceptées</u>	:

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	223 274 955
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage</u>	:	LP01 P001
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC03
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T4
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP1 TP29
<u>Codes EmS</u>	:	F-E, S-E
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie A
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

Fiche de données de sécurité

Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E1
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y344
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	10L
PCA - Instructions d'emballage	:	355
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	60L
CAO - Instructions d'emballage	:	366
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	220L
Dispositions particulières	:	A3
Code ERG	:	3L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun
candidates

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 30 % < V < 50 %

- Agents de surface anioniques : 5% ou plus, mais moins de 15%

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	10/09/2024		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2

Fiche de données de sécurité Re-View

Version : 1
Date d'émission : 10/09/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation et des spécifications en toute sécurité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel traitement, stockage, transport, élimination et libération et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou un matériau de qualité utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire. dans le texte.

*** **